



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montagne

Question écrite n° 5838

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le problème posé par la construction d'abris destinés aux chevaux en zone de montagne. En effet, de nombreux propriétaires de chevaux dans le Jura, n'exerçant pas d'activité agricole, se voient refuser l'autorisation de construire des abris adaptés au froid en raison du caractère non constructible des zones de pâture. Cette attitude rigide des autorités administratives, certes en conformité avec les textes interprétés restrictivement, conduit au développement d'abris hétéroclites et laids échappant par leur caractère « léger », apparemment provisoire ou non défini aux dispositions en vigueur. Il lui demande donc s'il envisage dans un souci de cohérence avec les dispositions relatives aux équidés en pâture, de procéder à la clarification et à la nécessaire adaptation des textes législatifs et réglementaires en vigueur en ce domaine.

Texte de la réponse

Les dispositions d'urbanisme particulières à la montagne ont prévu la possibilité d'autoriser en dehors des parties actuellement urbanisées des communes, les constructions nécessaires aux activités agricoles, pastorales et forestières. En conséquence, aux termes de l'article L. 145-3-1 du code de l'urbanisme peuvent éventuellement être édifiées des abris pour chevaux. Toutefois, les propriétaires de chevaux qui n'exercent pas ce type d'activités ne peuvent bénéficier de cette disposition dont la finalité est le maintien et le développement de l'agriculture. La loi n° 95-115 du 4 février 1995 a, par ailleurs, introduit certains assouplissements en ce qui concerne la règle de la continuité de l'urbanisme en permettant de construire des installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées. A ce titre, il pourrait éventuellement être envisagé de procéder à la construction d'abris pour chevaux en prenant bien évidemment, toutes les précautions qui s'imposent par rapport au paysage et à l'insertion dans l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5838

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3876

Réponse publiée le : 16 mars 1998, page 1522